



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PREFECTURE DE LA LOZERE**

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPECIAL N° 18 /2012**

**Délégations de signature DIRECCTE Lozère**

**ANNÉE : 2012**

**DIFFUSE LE  
3 juillet 2012**

Préfecture de la Lozère – 2 rue de la Rovère – 48005 MENDE Cedex  
Téléphone : 04.66.49.60.00. – Télécopie : 04.66.49.17.23. – Site Internet : <http://www.lozere.pref.gouv.fr/>



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 33 - JUILLET 2012**

# SOMMAIRE

## **Direction régionale des entreprises de la concurrence et de la consommation du travail et de l'emploi**

Arrêté N °2012184-0002 - arrêté portant subdélégation de signature de Mr Philippe MERLE, DIRECCTE pour les compétences du Préfet de la Lozère .....	1
Décision - décision portant délégation de signature de Mr Philippe MERLE, DIRECCTE, dans le cadre de ses pouvoirs propres à Mr Daniel BOUSSIT, responsable de l'UT de la Lozère .....	3



**PREFECTURE DE LA LOZERE**

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES,  
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI  
LANGUEDOC-ROUSSILLON**

**ARRETE N° 2012184 – 0002 du 2 Juillet 2012.**

---

**PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE de Monsieur Philippe MERLE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Languedoc-Roussillon pour les compétences du Préfet de la Lozère**

---

**LE DIRECTEUR REGIONAL DE ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA  
CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI**

Vu le décret du 14 septembre 2011 nommant Monsieur Philippe VIGNES, préfet de la LOZERE ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2011 nommant Philippe MERLE, ingénieur général des mines, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 avril 2012 donnant délégation de signature à M. Philippe MERLE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Subdélégation permanente de signature est donnée, dans la limite des attributions prévues aux articles 1, 2 et 4 de l'arrêté préfectoral susvisé,

à MM. **Didier REY**, chef du pôle Entreprises, Economie, Emploi et **François DELEMOTTE**, chef du pôle Politique du Travail, chacun dans la limite de leurs compétences respectives,

à M. **Daniel BOUSSIT**, responsable de l'unité territoriale de la Lozère de la DIRECCTE Languedoc-Roussillon,

à Mme **Monique DUPRE**, adjointe au chef de l'unité territoriale de la Lozère,

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel BOUSSIT et de Mme Monique DUPRE, subdélégation de signature est donnée, à l'effet de signer pour le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Languedoc-Roussillon, aux agents sous leur autorité :

- M. **Paul ARTUSO**, inspecteur du travail, pour les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des champs et domaines énumérés aux articles 2 et 4 de l'arrêté préfectoral susvisé,
- M. **Pascal PAULET**, contrôleur du travail, pour les décisions, actes administratifs et correspondances relevant de la réglementation relative à la main d'œuvre étrangère (article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé).

**Article 3** Subdélégation de signature est donnée, à l'effet de signer au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Languedoc-Roussillon, les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des champs et domaines énumérés à l'article 3 de l'arrêté préfectoral susvisé,

à MM. **Alain PLA**, chef de pôle concurrence, consommation et répression des fraudes, **Alain ZERMATTEN**, adjoint au chef de pôle concurrence, consommation et répression des fraudes pour la métrologie, pour l'attribution d'agrément, l'attribution, la suspension ou le retrait des marques d'identification.

A M. **Pascal SANJUAN** pour l'attribution d'agrément et de marques d'identification.

**Article 4** : Subdélégation permanente de signature est donnée, dans la limite des attributions prévues à l'article 4 de l'arrêté préfectoral susvisé,

à MM. Sébastien **MASSART**, adjoint au chef du pôle Entreprises, Economie, Emploi, Jean **PARADIS**, chef de la mission Développement territorial et économie de proximité du pôle Entreprises, Economie, Emploi.

**Article 5** : Les décisions relatives à la présente subdélégation devront être signées :

Pour le Préfet de la Lozère,  
Et, par subdélégation du DIRECCTE LR,  
Le ...

Pour le Préfet de la Lozère,  
par subdélégation du DIRECCTE LR,  
et, pour le .... empêché,  
Le ...

**Article 5** : L'arrêté du 11 avril 2012 est abrogé.

**Article 6** : Le directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi, les chefs de pôle et le responsable de l'unité territoriale de la Lozère sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Lozère.

Fait à Montpellier, le 2 juillet 2012

POUR LE PREFET,  
LE DIRECTEUR REGIONAL DES  
ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE,  
DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL  
ET DE L'EMPLOI

PHILIPPE MERLE

Articles L. 1237-14 et R. 1237-3

Décisions d'homologation et de refus d'homologation des conventions de rupture du contrat de travail

Articles L. 1242-6 et D. 1245-5

Articles L 1251-10 et D 1251-2

Articles L 4154-1 et D 4145-3 et D 4154-4

Déroghations à l'interdiction de conclure un contrat à durée indéterminée, un contrat de travail temporaire

Articles L. 1253-17 et D. 1253-7 à D. 1253-11

Décision d'opposition à l'exercice de l'activité d'un groupement d'employeurs

Article R 1253-26

Interventions dans le choix d'une convention collective par un groupement d'employeurs

Articles L. 2143-11 et R 2143-6

Décision de suppression du mandat de délégué syndical

Articles L. 2312-5 et R2312-1

Décision de mise en place de délégués de site

Décision fixant le nombre et la composition des collèges électoraux pour l'élection de délégués de site

Décision fixant le nombre des sièges et leur répartition entre les collèges pour l'élection de délégués de site

Articles L 2314-11 et R 2314-6

Décision fixant la répartition du personnel dans les collèges et des sièges entre les catégories de personnel pour l'élection de délégués du personnel

Articles L 2314-31 et R 2312-2

Reconnaissance d'établissement distinct pour l'élection de délégués du personnel et reconnaissance de la perte de la qualité d'établissement distinct

Articles L 2322-7 et R 2322-2

Décision autorisant ou refusant d'autoriser la suppression du comité d'entreprise

Articles L 2324-13 et R 2324-3

Décision fixant la répartition du personnel dans les collèges et des sièges entre les catégories de personnel pour l'élection des membres du comité d'entreprise

Articles L 2327-7 et R 2327-3

Décision fixant le nombre d'établissements distincts pour l'élection des membres des comités d'établissement

Décision de répartition des sièges entre les différents établissements pour l'élection des membres du comité central d'entreprise

Article L 2333-4

Décision de répartition des sièges au comité de groupe entre les élus des collèges électoraux

Articles L 2333-6 et R 2332-1

Décision de remplacement de membre de comité de groupe

Articles L 2345-1 et R. 2345-1  
Décision de suppression du comité d'entreprise européen

Article R3121-23  
Dérogations à la durée hebdomadaire maximale absolue

Article R3121-28  
Dérogations à la durée hebdomadaire maximale moyenne

Articles L 3313-3 et D 3313-4  
Articles L 3323-4 et D 3323-7  
Dépôt et contrôle administratifs des accords d'intéressement

Articles L 3332-9 et D 3332-6  
Articles L 3345-2 et D 3345-5  
Contrôle administratif des accords d'intéressement, de participation ou de plan épargne salarial

Articles R. 4533-6 et 4533-7  
Décision relative à une demande de dérogation aux dispositions des articles R. 4533-2 à R. 4533-4 relatives aux voies et réseaux divers sur les chantiers de bâtiment et de génie civil

Article L. 4721-1  
Mise en demeure de prendre des mesures pour remédier à une situation dangereuse résultant d'une infraction aux dispositions des articles L. 4121-1 à L. 4121-5, L. 4522-1 et L. 4221-1

Article L 4741-11  
Présentation par l'autorité judiciaire du plan de réalisation de mesures hygiène et sécurité après accident du travail

Articles L 5212-9 et R 5213-9  
Obligation d'emploi de travailleurs handicapés, versement d'une contribution annuelle

Articles L 6224-5 et R 6224-5 et R 6224-7  
Article L 6225-5  
Articles L 6225-6 et R 6225-10 et R 6225-11  
Décisions relatives à l'exécution du contrat d'apprentissage

- **Selon les articles du code rural**

Article L 713-2, L713-13, R 713-21, et R 713-31 à R 713-33  
Dérogations à la durée hebdomadaire maximale absolue  
Dérogations à la durée hebdomadaire maximale moyenne

Article 2. – Monsieur Daniel BOUSSIT, responsable de l'unité territoriale de la DIRECCTE LR de la Lozère, pourra subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité pour signer les actes relatifs aux décisions pour lesquelles il a lui-même reçu délégation.

Cette subdélégation de signature sera prise, au nom du DIRECCTE LR, par une décision de subdélégation qui devra être transmise au préfet de la Lozère aux fins de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.



Article 3. – La décision du 6 décembre 2011 est abrogée.

Article 4. – Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Languedoc-Roussillon est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la Lozère.

Fait à Montpellier, le 2 juillet 2012

Le directeur régional des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi Languedoc-Roussillon

Philippe MERLE